

Info-Vigie éclosions SAT

Institut national de santé publique du Québec et Réseau de santé publique en santé au travail

Table des matières

Changement important : ajout certains travailleurs de la santé.....1

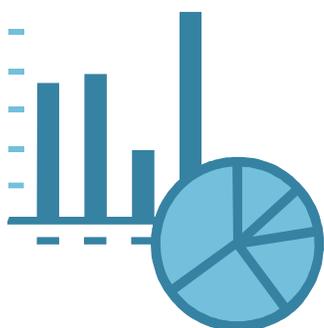
Changement important (suite) : liste des secteurs santé ajoutés.....2

Couverture des travailleurs fédéraux : rappel3

Des éclosions sur les chantiers de construction ?3

GT Vigie/Surveillance-SAT-COVID :

Georges Adib
Pierre Deshaies
Denis Laliberté
Richard Martin
France Tissot



Changement important Vigie des travailleurs dans le secteur de la santé, autres que ceux des milieux de soins (établissements)

Dans le cas de la COVID ce qui était vrai hier peut certes évoluer le lendemain !

C'est ce qui arrive avec des clarifications sur les secteurs couverts par la vigie des éclosions et ceci a un impact sur la vigie actuelle en SAT...

En effet, depuis son implantation à la mi-juin, la vigie des situations d'éclosion dans les « autres milieux de travail » (excluant les milieux de soins, de garde et scolaires), exclut tous les milieux où l'on trouve des travailleurs de la santé.

Or, la vigie en développement pour les milieux de soins de santé couvrira seulement les travailleurs des établissements de santé (CH, CHSLD, RI-RTF, RPA) qui disposent d'un service de santé ou d'un service de prévention et de contrôle des infections.

Ainsi, tous les travailleurs de la santé qui ne relèvent pas de ces établissements de santé ne seront pas captés par la vigie des éclosions dans les milieux de soins.

Conséquemment, il a été décidé d'inclure ces travailleurs dans l'actuelle vigie en SAT.

Nous souhaitons ajouter ces secteurs dès la semaine prochaine, c'est-à-dire pour le rapport de la semaine CDC 32 (2 au 8 août). Il y aura donc lieu de vous assurer auprès des professionnels de l'équipe-MI de votre région qu'ils puissent vous fournir, dans la mesure du possible, les informations pour tous les cas dans les secteurs correspondants aux secteurs 8644 à 8699 selon le CAEQ. Toutefois, nous sommes bien conscients que le processus peut prendre quelques semaines avant d'être pleinement optimal.

Afin de vous donner un aperçu le plus juste possible des secteurs impliqués, la page suivante présente la liste des codes CAEQ correspondants aux milieux de travail qui s'ajoutent à la couverture de la vigie des éclosions en SAT:

Changement important (suite)

Liste des secteurs santé ajoutés

Liste des secteurs de la santé qui s'ajoutent à la couverture sectorielle de la vigie dès la semaine prochaine, c'est-à-dire pour le rapport de la semaine CDC 32 (2 au 8 août) :



8644 Centres de travail adapté

8645 Services de maintien à domicile

8648 Services d'aide de nature affective ou psychologique

8649 Centres de services sociaux



8651 Cabinets de médecins généralistes

8652 Cabinets médecins et chirurgiens spécialistes

8653 Cabinets de dentistes

8661 Cabinets chiropraticiens, ostéopathes

8662 Cabinets d'infirmiers et d'infirmières

8664 Cabinets de nutritionnistes/diététistes

8665 Cabinets physiothérapeutes, ergothérapeutes.

8666 Cabinets d'optométristes

8667 Cabinets de podiatres

8668 Cabinets de denturologistes

8669 Cabinets d'autres praticiens du domaine de la santé

8671 Cabinets de psychologues

8672 Cabinets de travailleurs sociaux

8679 Cabinets d'autres spécialistes du domaine des services sociaux

8681 Laboratoires médicaux

8682 Laboratoires radiologiques

8683 Laboratoires médicaux et radiologiques mixtes

8684 Laboratoires de santé publique

8685 Banques de sang

8686 Autres laboratoires du domaine santé

8689 Services d'ambulance

8691 Associations et organismes de promotion des soins de santé et de sécurité publique

8692 Organismes de réglementation en matière de soins de santé

8693 Organismes de recherche sur les soins de santé

8694 Organismes de planification et de soutien des services sociaux

8699 Autres associations et organismes des domaines de la santé et des services sociaux



La surveillance est considérée comme le principal outil qui a été utilisé pour l'élimination de la seule maladie à avoir été éradiquée de la planète, soit la variole, en 1977.

(Traduction libre de : Lee & Thacker, 1988. Public Health Surveillance and Knowing About Health in the Context of Growing Sources of Health Data.



Source :

Source de l'image : https://images.radio-canada.ca/q_auto,w_1250/v1/jci-info/16x9/parlement-canadien.jpg

Rappel sur la couverture des travailleurs fédéraux par la vigie

Le 23 juillet un courriel précisant la nécessité de dénombrer les travailleurs fédéraux dans le cadre de la vigie des éclosons vous parvenait en réponse, notamment, à une question de la région de Lanaudière.

Au départ, il est important de se rappeler que la **vigie** se distingue de la **gestion** des éclosons. La gestion, dans le cas des travailleurs fédéraux, relève des autorités de compétence fédérale. Toutefois, le Directeur national de la santé publique du Québec doit avoir une vue d'ensemble de la situation sur le territoire québécois.

Ainsi, même si le RSPSAT n'intervient pas dans les établissements de juridiction fédérale (transports par camion interprovincial ou international, le service postal, les aéroports, les ports ou certaines meuneries), il est nécessaire de dénombrer les cas confirmés de COVID dans ces milieux, et plus particulièrement les éclosons.

Prière de vous assurer d'inclure les données sur les éclosons dans les établissements de juridiction fédérale lors de la transmission hebdomadaire des données, avec le no. ÉTA de ces établissements, s'ils existent dans le SISAT.



Photo: [John Mahoney, Montreal Gazette](#)

Des éclosons dans les chantiers de construction?

Jusqu'à maintenant, les cas confirmés de COVID chez les travailleurs de la construction sont rapportés et compilés en fonction de la région où est localisé le siège social de leur entreprise. Depuis la mise en place de la vigie, cette situation n'est pas optimale.

Des développements sont à prévoir depuis qu'un groupe de travail de la TCNSAT a mis en place un formulaire permettant d'aviser rapidement les autres régions où les travailleurs de la construction confirmés COVID œuvrent. Au cours des prochaines semaines, un prétest pourrait être réalisé avec quelques régions pour vérifier la possibilité de capter les éclosons en fonction des chantiers.

À suivre...!. Pour le moment, la vigie se continue comme d'habitude pour les travailleurs de la construction.